

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
1 64 67

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Annulation de droit de chasse sur le parc départemental de Pichauris**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la chasse et à la pêche, aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibérations du 16 décembre 2016 (n°9) et du 31 mars 2017 (n°65), la commission permanente a approuvé la signature de la convention de droit de chasser avec la Société de Chasse de Peypin et l'avenant n°1 à la convention de droit de chasse avec la Société de Chasse de Cadolive sur le Parc Départemental de Pichauris.

Après envois de la convention et de l'avenant pour signature, les Présidents des Sociétés de Chasse ont fait savoir qu'ils refusaient les conditions fixées dans les documents approuvés par vos soins.

Ainsi, il convient de rapporter la convention et l'avenant.

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL